

La DGFIP une administration en voie de disparition ?

La volonté de mettre en place le prélèvement à la source est annonciatrice de l'explosion de la Direction Générale alors qu'une nouvelle saignée est programmée dans les effectifs pour 2017 avec 1630 suppressions à la clé. Il faut réduire les dépenses publiques et peu importe les conséquences sur l'exercice des missions et sur les personnels.

Alors que les agents des Finances Publiques

représentent 6% des effectifs de la Fonction Publique d'Etat, ils doivent absorber 54% des suppressions d'emplois... Ainsi, en 10 ans, ce sont 25 % des effectifs des Finances Publiques qui auront été supprimés !!! C'est un plan social de 2 à 3000 suppressions d'emplois chaque année !

Et pour arriver à ses fins, la DG va plus loin et s'apprête à détériorer une nouvelle fois les règles de gestion et les droits et garanties des personnels.

Un groupe de travail (GT) sur les mutations s'est tenu à la DG le 5 octobre 2016, dans un contexte de politiques d'austérité reconduites d'année en année, sans que leurs effets soi-disant bénéfiques se fassent sentir.

1815 suppressions d'emploi sont encore programmées à la DGFIP en septembre 2017 ! Il faut réduire les dépenses publiques et peu importent les conséquences sur l'exercice des missions et sur les personnels.

La DG utilise l'alibi des compétences et de la spécialisation pour profiler les affectations. Tout cela est cohérent avec les nouvelles orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue, lesquelles révèlent le manque de moyens et d'ambition de la DGFIP. Cette cohérence se mesure également au travers des évolutions dangereuses de l'évaluation professionnelle qui conduiront à la carrière et la rémunération au mérite.

La CGT Finances Publiques condamne tous ces choix politiques qui démantèlent la DGFIP et remettent profondément en cause la conception de la carrière, des droits statutaires qui y sont attachés et des règles de gestion. **Les fiches soumises au GT sont extrêmement dangereuses et préoccupantes pour la pérennité de nos règles de gestion et notre droit à mutation.**

Aucun bilan n'est tiré des choix faits pour les affectations 2016..., mais la cartographie des RAN va être modifiée, aggravant ainsi les conditions de vie de nombreux agents (3000 agents sont déjà concernés, sans compter l'impact sur les affectations et sur les garanties en cas de suppression/transfert d'emplois). Et de nouvelles restructurations sont programmées (SPF/Enregistrement, SCRA/PCE, avec en corollaire la perte de compétence et de technicité).

En 2015, la DG avançait des principes forts : élaborer des règles de portées générales et nationales, claires et comprises par tous, qui répondent à l'ensemble des possibilités d'affectation fine RAN-Missions/structures et offrent des garanties et des règles de priorité pour des situations particulières. La CGT revendique le maintien de ces principes fondamentaux avec l'obligation pour la DG de garantir à chaque agent le droit à mutation sur son initiative, la question des mutations étant à la croisée des choix individuels de l'agent et de l'exercice des missions.

Pour 2017, la DG propose des règles qui bafouent ces principes dans la logique des lignes directrices, les bureaux « métiers » proposent des règles particulières pour accompagner leurs restructurations, et au final chaque direction fait ce qu'elle veut grâce à des règles qui conduisent à augmenter le nombre d'agents ALD sur des RAN de plus en plus grandes et des garanties de plus en plus floues.

C'est encore une fois un recul inadmissible pour les personnels ! Les restructurations ne sont pas le choix des personnels et des règles claires et écrites doivent être apportées aux agents.

Le flou de certaines fiches, présenté comme de la « souplesse » n'est pas admissible, car il laisse la place à l'arbitraire ou conduira les agents à faire des choix sans en connaître les incidences. **La CGT s'est prononcée contre l'introduction de nouveaux postes à profil, sous couvert de critères de compétences et d'hyper spécialisation.**

La DG a cassé des règles qui permettaient aux agents de muter géographiquement en pouvant choisir de garder leurs compétences et technicité acquises sur une mission/structure : la spécialisation empêchait alors d'être plus polyvalent sur un bloc mission. Aujourd'hui, elle choisit de créer de nouveaux postes à profil, argumentant l'intérêt pour les missions d'avoir des agents hyper spécialisés, des experts et, pire, elle décide de les bloquer 3 ans !

N'est-ce pas tout simplement l'échec du manque de moyens donnés à la formation professionnelle ? Ce profilage dans les affectations, voire dans les recrutements, conduira de fait à repenser la formation initiale et à faire des économies budgétaires. La CGT conteste fortement cette conception qui remet en cause le principe d'égalité d'accès au corps de la DGFIP.

Nous réaffirmons que les règles de mutation doivent être claires et comprises, de portée générale et nationale, avec une déclinaison locale respectant les mêmes principes. Le droit à mutation est un droit statutaire complété de règles de gestion qui ne sauraient remettre en cause le choix individuel de l'agent pour ne privilégier que les choix d'exercice des missions imposés par les lignes directrices.

L'administration a répondu qu'un bilan du mouvement de 2016 était prévu mais qu'il était encore trop tôt ; qu'il n'y aurait que (sic) 42 RAN supprimées cette année !! Elle affirme qu'il n'y aura que 1630 suppressions d'emplois en 2017 ! (NDLR, cela reste 1630 suppressions de trop !). (cf. le compte-rendu du groupe de travail mutation sur notre site internet)

L'urgence est d'agir, de combattre ces logiques qui mettent en danger nos emplois, nos conditions de travail et qui fragilisent chaque jour davantage le service public financier et fiscal.

TOUS ET TOUTES DANS L'ACTION, LE 15 NOVEMBRE, TOUS ET TOUTES EN GRÈVE !

LE 17 OCTOBRE A ÉTÉ UN TEMPS FORT D'UNE MOBILISATION GRANDISSANTE ET RÉUSSIE.

Blocages, services fermés, agents en grève, collègues mobilisés cette journée a rencontré un écho prometteur pour le développement de l'action revendicative à la DGFIP. Il s'agit maintenant de continuer et de réussir à installer la mobilisation dans le temps, et tout particulièrement le 15 novembre, journée de grève nationale à la DGFIP.

NORD (59)

En grève tournante depuis le 10 octobre, le mouvement de grève "un site, un jour" se poursuit à la DRFIP Nord. Tous les jours, ce sont des sites bloqués, des collègues en grève à 40, 50, voire 70 % sur une RAN et/ou un service ET LA MOBILISATION CONTINUE !!! Rendez-vous était donné lundi 17 à la DRFIP de Lille), le mardi 18 au CPS-INM, le mercredi 19 à Douai, le jeudi 20 à Dunkerque, le vendredi 21 à Valenciennes. Tous les jours, les cahiers revendicatifs ont été remis à la Direction régionale. C'est le moment d'exprimer et concrétiser ses revendications.

HAUTE-GARONNE (31)

La première action proposée par l'intersyndicale était : Lundi 17 octobre à partir de 7h30 : rencontre et rassemblement des collègues de la cité administrative avec des temps de discussions sur l'avenir très sombre de notre administration... Dès 8h30, distribution d'un tract au public pour alerter les usagers sur la disparition annoncée de leur service public. La presse a été invitée à 9h à la cité administrative. Dès les jours suivants, les 3 OS ont tenu ensemble des HMI sur le plus grand nombre de sites possible pour aller à la rencontre du plus grand nombre de collègues. La 2ème date importante, le mardi 15 novembre, est prévue une journée de grève à la DGFIP.

ILLE ET VILAINE (35)

Les agents en AG le jeudi 13 octobre 2016 ont voté à l'unanimité l'action pour le lundi 17 octobre 2016, jour d'échéance : une rotation des collègues mobilisés a été organisée pour distribuer des tracts sur le prélèvement à la source aux usagers et leur faire signer une pétition contre les fermetures des accueils et le projet d'accueil sur rendez-vous. La mobilisation se poursuivra pour aller vers une journée de grève massive à la DGFIP le 15 novembre 2016 et construire le rapport de forces nécessaire jusqu'à la satisfaction des revendications. Les agents réunis en AG ont également pris connaissance des actions prévues pour les prochains jours :

- mardi 18 octobre 2016 : action contre la loi travail avec rassemblement à 12h ;
- mercredi 19 octobre 2016 : journée nationale d'action pour les libertés syndicales,

AUDE (11)

À compter du 17 octobre 2016, les sections CGT, Solidaires et FO effectuent des tournées de site et heures mensuelles d'informations pour appeler les agents des finances publiques à s'engager dans l'action dès le 7 novembre. Un blocage de la cité administrative de Carcassonne est mis en place sous forme de grève tournante. Les revendications avancées sont les suivantes :

- Stop aux suppressions d'emplois (plus de 150 emplois sur l'Aude) ;



- Stop aux restructurations (15 postes fermés) / fusions des missions sur Carcassonne ;
- Comblement des emplois vacants et créations de postes supplémentaires pour assurer nos missions ;
- Stop au statut actuel des ALD ;
- Abandon de la retenue à la source.

Sans oublier toutes nos autres revendications : abandon du PPCR, du RIFSEEP, mise à la poubelle du rapport Laurent, retour à un vrai dialogue social en remettant l'humain au cœur de la discussion. Sur le site les dates des grèves tournantes du 07 au 17 novembre 2016.

VAL DE MARNE (94)

Un préavis de grève a été remis à la DDFiP par les sections, CGT, Solidaires et FO pour la période du lundi 17 octobre au mardi 15 novembre 2016. Ce préavis concerne l'ensemble des agents de la DDFiP du Val de Marne. L'intersyndicale appelle tous les collègues à se mobiliser contre les suppressions et vacances d'emploi, les restructurations, fusions de service de RAN... pour de meilleures conditions de travail. L'intersyndicale appelle tous les agents à participer aux HMI organisées du 13 octobre au 10 novembre dans tous les services et à remplir les cahiers revendicatifs individuellement ou collectivement.

PARIS (75)

Les OS ont organisé des distributions de tracts au public sur l'ensemble des sites parisiens du 11 au 17 octobre. Le tract est essentiellement axé sur les reculs en matière d'accueil du public, ainsi que sur le prélèvement à la source, compliqué et injuste. Ces distributions, qui reçoivent un bon accueil du public, sont suivies dans la foulée de tournées des services pour distribuer le tract intersyndical appelant à des actions et à la grève le 15 novembre.

ALLIER (03)

Le 12 octobre, les élus d'Huriel ont occupé la trésorerie de 15h45 à 21h et ont exigé la venue de la directrice, la CGT était à leurs côtés. Le sous-préfet a fait le déplacement et un rendez-vous avec le nouveau préfet est attendu (article dans la presse locale et reportage sur France 3 Auvergne).

Le 18 octobre, la section prévoit d'interpeller la déléguée du Directeur général pour lui réclamer 3 agents pour la trésorerie de Lurcy-Lévis qui vient d'être sauvée mais reste vide d'agents. Le 24 octobre, une manifestation est organisée avec les élus de HERISSON devant la trésorerie, qui doit fermer le 1er janvier.

PYRENEES ORIENTALES (66)

Trois HMI ont été organisées le 17 octobre et une rencontre autour d'un café est prévue pour tous les agents du site à 8h15, avec des HMI ensuite dans chaque service. Pour le moment, à l'exception des agents de deux trésoreries qui ont

exprimé des réserves, une grande majorité des services a exprimé son adhésion au programme de mobilisation, toujours en insistant sur l'importance de l'action de l'ensemble des départements.

SAONE ET LOIRE (71)

La section CGT Finances Publiques avec Solidaires Finances Publiques a décidé de ne pas siéger au CTL Local du 13 octobre, dont un point à l'ordre du jour traitait de l'Adaptation des structures et du réseau. Ensemble, les élus ont remis à la présidente du CTL une déclaration commune. A l'issue de cette courte séance, les deux sections ont travaillé à un plan de HMI qui s'étalera du 24 octobre au 14 novembre avec appel commun à la grève pour le 15 novembre 2016.

VAUCLUSE (84)

Les trois principales organisations syndicales de la direction se sont réunies et ont décidé de proposer aux agents du département des modalités d'actions concrètes avec des actions visibles pour l'ouverture de vraies négociations sur la base des revendications des agents. La modalité d'action retenue est le blocage d'une RAN par jour entre le 8 et le 15 novembre. Tous les sites seront visités en HMI ou visite de poste. Il y a nécessité d'obtenir une adhésion massive et ferme des collègues. Il a été prévu par l'intersyndicale de lister des revendications précises :

- PPCR et RIFSEEP ;
- temps de travail ;
- mise en place du prélèvement à la source qui va impacter tous les services (SIP, SIE, Trésoreries mixtes, services de contrôle) sans aucun infléchissement des suppressions d'emplois ;
- suppressions d'emplois en liant si possible l'action au vote de la loi de finances : 1815 aux Finances, ce qui devrait faire une quinzaine en Vaucluse pour 2017 ;
- règles de gestion : en particulier menaces sur la garantie du maintien à résidence en cas de restructuration et mise en place de règles de mutations à deux vitesses à lier aux projets de regroupement des RAN (une seule RAN en Vaucluse, ça n'est pas de la science fiction !) ;
- réformes de structures : chaque service est menacé à plus ou moins long terme.

L'idée générale est de proposer pour chaque thème un mode d'interpellation ou d'action en local et/ou au national.

LA REUNION (974)

Le 17 octobre, l'intersyndicale CGTR-Solidaires a mené une action de communication vers les usagers sur le SIP de Champ-Fleuri à Saint-Denis. 2 tracts seront distribués. La presse était conviée. L'intersyndicale impulsera aussi le mouvement de grève du 15 novembre.



Le prélèvement à la source : la fausse bonne idée



L'avant-projet de Loi de Finances pour 2017, qui vient de sortir, contient les articles relatifs « à la modernisation du recouvrement de l'impôt sur le revenu par la mise en place du prélèvement à la source » (PAS).

Plus les détails de sa mise en œuvre se dévoilent au travers des textes législatifs et des commentaires administratifs, plus l'évidence de son absurdité se confirme.

POUR LES CONTRIBUABLES

Dans l'inconscient collectif, le prélèvement à la source supprimera l'obligation de dépôt de la déclaration. Or c'est totalement faux, comme d'ailleurs dans les autres pays qui ont adopté ce système. Les contribuables devront remplir leur déclaration l'année suivante. Les temps forts de la relation à l'usager particulier avec l'administration fiscale (campagne

déclarative et campagne des avis) seront les mêmes avec le prélèvement à la source.

Quant à la détermination des taux du prélèvement à la source, pour beaucoup de contribuables cela ne sera ni simple ni contemporain, ni juste !

Pour les contribuables connus de l'administration fiscale le taux sera calculé à partir des revenus de l'année N-2. Mais ce principe, déjà critiquable du point de vue contemporanéité, comporte d'innombrables variantes :

- Individualisation du taux de prélèvement à la source entre les deux conjoints d'un foyer fiscal ;
- Versement d'acomptes mensuels à la DGFIP sur les revenus fonciers et/ou des indépendants et/ou complémentaires sur les salaires et/ou régularisation du solde et/ou pensions alimentaires ;
- Ajustement des prélèvements en temps réel en cas de changement de situation (divorce, décès, naissance, chômage du conjoint... très encadré à la baisse (mais libre à la hausse !) et l'information des employeurs prendra un certain temps. Les mises à jour se feront via le site impots.gouv.fr mais les procédures juridiques ne sont pas encore connues.

Pour ceux non connus ou ne souhaitant pas transmettre leur taux à leur employeur :

- Application d'un taux par défaut proportionnel sans tenir compte de la progressivité ni de la situation familiale.

Cela concerne les primo déclarants (personnes entrant sur le marché du travail usagers arrivant sur le territoire), les jeunes actifs qui étaient à la charge de leur parents, les cas d'échecs d'identifications et ceux ne souhaitant pas communiquer leur taux à leur employeur au motif de confidentialité.

En l'état actuel des textes, les taux appliqués seront toujours calculés avant imputation des crédits d'impôt, ce qui conduira tous les contribuables à faire des avances au Trésor au moins jusqu'en septembre, voire pour certains jusqu'à la taxation de leur déclaration l'année suivante. En d'autres termes, même les contribuables non redevables de l'impôt devront subir des prélèvements ou verser des acomptes et attendre leur remboursement. Le système de mensualisation actuel de la DGFIP n'impose pas cette avance puisqu'il est basé sur l'impôt effectivement payé en N-2, c'est-à-dire après imputation des crédits d'impôts. Les différences de notions entre imposable et redevable sont ignorées par le législateur pour des considérations techniques, alors que la DGFIP a démontré un savoir-faire en la matière depuis des années ! **Cela signifie également que pour ceux qui sont actuellement mensualisés leurs prélèvements vont augmenter.**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SECTION CGT DNEF LE MARDI 22 NOVEMBRE 2016 À PARTIR DE 9 H 15 EN SALLE 003/004.

La section CGT DNEF est heureuse de vous convier à participer à son Assemblée Générale Annuelle de Syndiqués le mardi 22 novembre.

Les non syndiqués peuvent y participer mais ils ne pourront pas prendre part aux votes.

Un repas sera organisé à cette occasion.

Tous les participant(e)s à cette AG bénéficieront d'une autorisation d'absence pour cette journée.

ACTUALITE DNEF

Les CAPL de liste d'aptitude de B en A et de C en B se sont déroulées les 18 et 19 octobre. Il y a pour 2017 une potentialité de promotion de B en A et une de C en B.

Les élus de la CGT ont défendu 7 dossiers en CAP de B en A et 9 dossiers de C en B.

Les comptes-rendus de ces CAPL, ainsi que les déclarations liminaires, sont disponibles sur [notre site intranet](#).